



# BEAUKHER INC.

Société de comptables professionnels agréés

## Josée Beaucaire

MBA, CPA auditrice, CA, Associée

[Jbeaucaire@bk-cpa.ca](mailto:Jbeaucaire@bk-cpa.ca)

[www.bk-cpa.ca](http://www.bk-cpa.ca)



# TAXES À LA CONSOMMATION

## OBNL - OB





# PLAN DE LA FORMATION

1. Inscriptions aux fichiers TPS & TVQ
2. Revenus taxables
3. Récupération de CTI & RTI
4. Remboursement de la TPS et TVQ
5. Remises de taxes aux gouvernements
6. Dépenses – Cas particuliers
7. Autres points:
  - a) Conservation des documents
  - b) Factures des fournisseurs
  - c) Travailleurs autonomes



# INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

- Obligatoire:
  - si les revenus taxables sont de 50 000 \$ et plus
  
- Choix
  - si l'OBNL est considéré comme un « petit fournisseur »
    - sous le seuil du 50 000 \$





# INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

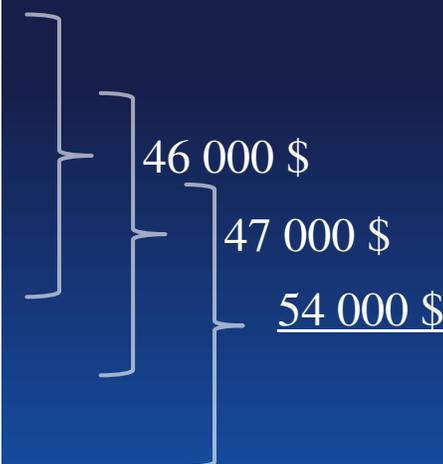
- Calcul du 50 000 \$
  - Dernier trimestre civil
  - Cumul des 4 derniers trimestres civils





# INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ CALCUL DU 50 000 \$

Trimestres	Ventes taxables
Janvier à mars 2020	5 000 \$
Avril à juin 2020	11 000 \$
Juillet 2020 à septembre 2020	19 000 \$
Octobre 2020 à décembre 2020	11 000 \$
Janvier à mars 2021	6 000 \$
Avril à juin 2021	18 000 \$



Inscription le 1<sup>er</sup> juillet 2021



# INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

- Obligation de facturer les taxes sur les ventes de biens et services



- Permet les récupérations de CTI & RTI



# REVENUS TAXABLES

Nature de revenus	OB	OBNL
Subventions / contributions / dons	NON sauf si... Biens ou services en échanges	NON sauf si... Biens ou services en échanges
Commandites	Jamais	NON sauf si.... À grande échelle
Programmes récréatifs	NON si: principalement (+ de 50 %) pour le 14 ans et moins	NON si: principalement (+ de 50 %) pour le 14 ans et moins
Ventes de biens ou services	NON pour la plupart	OUI pour la plupart



# REVENUS TAXABLES

Nature de revenus	OB	OBNL
Activités commerciales	OUI	OUI
Activités de financement – Vente de billets (repas, golf, spectacle...)	NON si...Une partie du prix du billet constitue un déductible aux fins de l'impôt	OUI
Activités de financement – Ventes de produits	NON sauf si... Sur une base régulière ou continue toute l'année	Oui sauf si.... 100 % par des bénévoles Prix de vente unitaire est $\leq 5$ \$ Personne ne vend un bien similaire



# REVENUS TAXABLES

Nature de revenus	OB	OBNL
Formation	OUI	OUI
Droits d'adhésion	NON sauf si... Les membres reçoivent un bien ou un service dont la valeur est de 30 % ou plus du prix de l'adhésion	NON sauf si... Les membres reçoivent un bien ou un service dont la valeur est de 30 % ou plus du prix de l'adhésion
Ventes au coût direct (coût + taxes de ventes non récupérées)	NON	NON



# RÉCUPÉRATION DE CTI & RTI

- Définitions:
  - CTI : crédit de taxes sur intrant (TPS)
  - RTI: remboursement de taxes sur intrant (TVQ)
- 100 % des taxes payées (ou à payées) sur les dépenses directement liées aux activités commerciales





# RÉCUPÉRATION DE CTI & RTI

- Dépenses non directement liées aux revenus taxables (loyer, téléphone, internet)
- La récupération se fait au prorata annuel:
  - revenus taxables / total des revenus
  - ex:  $65\ 000\ \$ / 150\ 000\ \$ = 43\ \%$   
Récupération de 43 % des taxes payées sur ces dépenses



# REMBOURSEMENT DE LA TPS & TVQ

- OBNL
  - Revenus composés d'au moins 40% de financements publics
    - Remboursement de 50 % des taxes payées sur les achats non liés à des activités commerciales
- OB
  - 50 % des taxes payées sur toutes les dépenses



# REMISES DE TAXES AUX GOUVERNEMENTS

## OBNL

- 100 % des taxes perçues sur les ventes

Moins:

- CTI & RTI
- Remboursement au prorata des revenus des taxes payées sur les autres dépenses si – de 40 % de financement public

ou

- Remboursement de 50 % des taxes payées sur les autres dépenses si + de 40 % de financement public



# REMISES DE TAXES AUX GOUVERNEMENTS

## OB

- Obligatoire:
  - Méthode de calcul de la taxe nette
    - 60 % des taxes perçues sur les ventes
    - Aucun droit aux CTI & RTI sauf sur acquisitions d'immobilisations liées aux activités commerciales
- Doit faire le choix pour ne pas utiliser cette méthode



# DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

## COMPTES DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS

### ➤ Frais de repas

- 50 % des taxes remboursables

### ➤ Billets d'avion



- Taxes de ventes incluses mais ne correspondent pas au \$ du billet / 1.14975
- Demander la facture détaillée



# DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

## COMPTES DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS

- Allocation pour le km
  - L'allocation inclut la TPS & la TVQ
    - ✓ \$ alloué / 1.14975
      - ex: 0.50\$ / km
$$0.50\$ / 1.14975 = 0.43 \$$$
l'allocation est de 0.43 \$ / km plus les taxes
- Taxis
  - Même calcul, avant le pourboire





# DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

- Assurances
  - Taxes de 9 % non remboursables
  
- Taxes municipales
  - Non taxables



# AUTRES SUJETS

- Conservation des documents
  - 6 ans après la fin d'année
    - 31 mars 2020  1<sup>er</sup> avril 2026
- Factures des fournisseurs
  - Libellées au nom de l'organisme
- Travailleurs autonomes
  - Seuil de 30 000 \$ de revenus taxables

# AUTRES SUJETS

## ➤ Divulgarion volontaire



## ➤ Administrateurs

### ➤ Responsabilité conjointe et solidaire

### ➤ Attestation de la direction

- Les sommes dues aux gouvernements ont été payées et ce, dans les délais prescrits



# RÉPONSES AUX QUESTIONS

- Sport-études
  - Activités faisant partie du programme  
Sports- Études Athlétisme sont non taxables,  
ex : compétitions entre les écoles
  
- Peut-on se désinscrire ?
  - Un OBNL peut se désinscrire lorsque ses revenus taxables diminuent et sont inférieurs au seuil du 50 000 \$
    - mais doit avoir été inscrit minimum un an



# RÉPONSES AUX QUESTIONS

- Quoi faire si l'OBNL organise, cette année, une activité taxable qui génère plus de 50 000 \$ ?
  - L'organisme doit s'inscrire comme percepteur de taxes lorsqu'elle ouvre ses inscriptions
    - La règle pour s'inscrire est « le jour suivant où le 50 000 \$ de revenus taxables est atteint »
    - Dans ce cas-ci, pour éviter qu'une partie des inscriptions soient taxables (après le 50 K\$) et l'autre non (avant le 50 K\$), il est préférable de s'inscrire avant.
  - L'organisme pourra se désinscrire un an après la tenue de l'activité en question



MERCI !